

WBE - Personnels enseignants  
Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois de recrutement à pourvoir dans les établissements de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles –

**ERRATUM à la circulaire n°6658 du 15/05/2018**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Promotion sociale

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du 15 mai 2018 jusqu'au 6 juin 2018

#### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 6 juin 2018

Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Pour information

- Aux organisations syndicales.

## Signataire

Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Jacques LEFEBVRE Directeur général
--------------------------------	---

## Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**OBJET : Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Vous trouverez, annexé à la présente, l'appel tel que publié au Moniteur belge de ce 15 mai 2018 et contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l'année scolaire 2018-2019.

Les candidatures doivent être introduites, par envoi recommandé, pour le mercredi 6 juin au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction de la Carrière des personnels  
Bureau 3 E 316  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles**

**Je vous invite à diffuser cet appel aux membres du personnel concernés et en fonction dans votre établissement.**

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures et portant sur les conséquences du nombre de fonction dans lesquelles le candidat a été désignés en qualité de temporaire protégé.

**J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés** désignés dans votre établissement sur ce que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans des établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, à des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018 en qualité de temporaire protégé.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la carrière sont invités à joindre celle-ci par le biais du numéro de téléphone suivant: 02/413.20.29 accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Une adresse e-mail est également mise à disposition: [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

Le formulaire à remplir par les candidats est accessible par téléchargement aux adresses suivantes :  
<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>  
<http://www.enseignement.be/>

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge de ce 15 mai 2018 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

\* \* \*

### **Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

**(année scolaire 2018-2019)**

\* \* \*

Le présent appel est lancé en application de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Il vise des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2014-2015 et/ou l'année scolaire 2015-2016 et/ou 2016-2017 et/ou l'année scolaire 2017-2018.

#### **1. CONDITIONS REQUISES :**

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être de conduite irréprochable ;
- 2° jouir des droits civils et politiques ;
- 3° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 4° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 5° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ;
- 6° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats ;
- 8° dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, être porteur du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES).

Par dérogation à ce qui précède, les professeurs en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale au 31 août 2006 sont réputés satisfaire à la condition visée s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants :

le diplôme d'instituteur.trice préscolaire, le diplôme d'instituteur.trice primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, l'agrégation de l'enseignement supérieur, le certificat d'aptitude pédagogique, le certificat d'aptitudes pédagogiques, le certificat de cours normaux techniques moyens ou le diplôme d'aptitudes pédagogiques.

Par ailleurs, un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

## LISTE DES EMPLOIS VACANTS

Sont à retirer de la liste des emplois vacants les emplois suivants :

1025	4	GRACE-HOLLOGNE	CT	CT Cours commerciaux DS	DS
1026	4	GRACE-HOLLOGNE	CT	CT Cours commerciaux DS	DS

***Veillez noter que ces emplois ne sont pas déclarés vacants.***

**Suite à la publication au Moniteur belge de la liste des emplois vacants le 22 mai 2018, la date limite pour l'introduction des candidatures est fixée au mercredi 6 juin 2018.**

